



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/152
6 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 40 de la liste préliminaire*

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 5 mai 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République de Turquie sur l'Accord Gaza et Jéricho signé au Caire le 4 mai 1994 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Inal BATU

* A/49/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration publiée le 5 mai 1994 par le Ministère des
affaires étrangères de la Turquie

L'Accord, signé hier au Caire, qui énonce les modalités relatives à la création de l'Administration palestinienne autonome dans la bande de Gaza et à Jéricho a ouvert un nouveau chapitre dans le processus de paix au Moyen-Orient.

La Turquie, représentée à la cérémonie de signature par son Ministre des affaires étrangères, M. Hikmet Çetin, se réjouit de la conclusion de cet accord historique et félicite les dirigeants israéliens et palestiniens dont la persévérance a permis de parvenir à cet heureux aboutissement. La Turquie loue les contributions des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie qui ont coparrainé conjointement le processus de paix et n'ont épargné aucun effort pour aider les parties à surmonter les obstacles rencontrés au cours des négociations. Il convient aussi de rappeler avec gratitude les initiatives de la République arabe d'Égypte, et de son Président, S. E. M. Hosni Mubarak, qui ont contribué à la conclusion de cet Accord.

La Turquie, qui n'a cessé de déployer tous les efforts possibles pour assurer la paix et la stabilité dans la région, est fermement résolue à continuer de contribuer au processus de paix dans le cadre de ses bonnes relations avec toutes les parties.
